

# FORMATION EN CYNOPHILIE

**Éducateur, Entraîneur, Moniteur**  
**J'avoue qu'on s'y perd un peu dans tout ça !**

Je vais essayer de vous donner quelques éclaircissements concernant certaines certifications ou diplômes cynophiles délivrés par des organismes officiels afin d'y voir plus clair dans ce tumulte d'appellations.

Tout d'abord l'emblématique **Société Centrale Canine**, organisme agréé par le ministère de l'agriculture, officialise divers stages pour l'ensemble de ses adhérents. Deux commissions sont concernées par ces formations au sein de cette institution.

Pour commencer, nous pouvons citer la **Commission d'Utilisation Nationale de Chiens de Berger et de Garde (CUN-CBG)** qui planifie via les associations canines territoriales deux types de formation.

Le premier stage consiste à former des **entraîneurs de club** afin d'encadrer au mieux les cours d'éducation au sein des clubs d'utilisation et d'éducation canin. Le deuxième stage cherche plus particulièrement à valider des **moniteurs habilités à la pratique au mordant** puisque cette activité est réglementée et strictement encadrée par la loi. Ces moniteurs devront ensuite obtenir le capacitaire au mordant délivré par la préfecture (DDPP) pour exercer. Il est bien évident que l'ensemble de ces stagiaires doivent avoir pratiqué durant un certain nombre d'années (2 ou 5 années en fonction du stage) et obtenir préalablement les niveaux requis dans au moins une discipline de cette commission.

La deuxième est la **Commission Nationale d'Éducation et d'Activités Cynophiles (CNEAC)** qui organise deux types de formation : le **moniteur d'éducation premier et deuxième degré**. Cette commission organise aussi des formations de moniteurs spécifiques à certaines de ses disciplines (agility, école du chiot...).

Toutes ces personnes qui officient au sein de ces deux commissions sont bien évidemment des bénévoles et exercent au sein des 1350 clubs d'éducation canine et d'utilisation. En aucun cas, elles ne peuvent prétendre à une rémunération ou se prévaloir de ces diplômes en éducation privée



Il existe aussi un **brevet professionnel d'éducateur canin** délivré au sein d'écoles d'agriculture à travers la France telle que le lycée agricole de Cibeins (01), des Combrailles (63), etc... Créé en 2005 par le Ministère de l'Agriculture, ce Brevet est le seul et unique diplôme reconnu par l'État. Le titulaire de ce Brevet Professionnel occupe un emploi d'éducateur canin, prestataire privé ou public de service à domicile. Neuf unités capitalisables doivent être obtenues pour valider ce diplôme.

Enfin, certaines structures privées organisent aussi des formations en éducation canine, mais attention à bien choisir un diplôme reconnu par l'État et non des formations dont la structure est reconnue mais pas le diplôme, ce dernier n'ayant aucune valeur officielle.

**Attention :** Vous devez être obligatoirement titulaire de l'**Attestation de Connaissances pour les Animaux de Compagnie d'Espèces Domestiques (ACACED)** pour pratiquer "commercialement" les activités d'éducation canine, sauf pour les titulaires du brevet professionnel d'éducateur canin puisque cette attestation est obtenue par équivalence. Cette attestation est à renouveler tous les dix ans



Le **Capacitaire au Mordant**, délivré par la DDPP au vue d'une qualification reconnue, vous permet aussi de vous installer en tant que professionnel dans l'éducation, et sous certaines conditions, le dressage des activités mordantes.

J'espère avoir un petit peu dégrossi ce sujet qui certes nous rassemble autour de passionnés et surtout nous fait passer de bons moments avec nos chers compagnons à quatre pattes à l'occasion d'un cours d'éducation.



L'entraîneur médiocre parle  
Le bon explique  
Le super démontre  
Et le meilleur « inspire »  
John Kessel

Yannick DOUAUD  
Responsable Pôle Sécurité au Lycée Agricole de Cibeins  
Responsable des stages à la CUN-CBG

Où se renseigner pour :

**L'Attestation de Connaissances pour les Animaux de Compagnie d'Espèces Domestiques (ACACED)** : Le lycée agricole de Cibeins à Misérieux (01600) organise des journées de formation (Tel 04-79-81-30-17 - [cfppa.antenne.belley@educagri.fr](mailto:cfppa.antenne.belley@educagri.fr)). Cette formation se déroule sur 2 jours. Consulter aussi la liste des établissements autorisés à dispenser la formation sur « l'arrêté du 19 décembre 2014 » et divers renseignements sur le site « [mesdemarches.agriculture.gouv.fr](http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr) ».  
La DD(CS) PP, autorité régionale, vous sera aussi de bon conseil.

**Le Capacitaire au Mordant** (les qualifications reconnues) :

1. *Le moniteur habilité à la pratique au mordant* de la Société Centrale Canine : Yannick DOUAUD [yannick.douaud@free.fr](mailto:yannick.douaud@free.fr) - tel 06 98 35 82 70
2. *L'attestation de connaissances et de compétences* : Lycée agricole des Combrailles, avenue Jules Iécuyer, 63390 Saint-Gervais-d'Auvergne - tel : 04 73 85 72 84
3. *Equivalences des administrations* : Les diplômes, titres ou certificats figurent sur la liste fixée par l'arrêté du 16 novembre 2001 (JORF n°275)
4. *Expérience professionnelle de plus de 5 ans* : Les Directions Départementales de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP)
5. *Ressortissants UE* : direction régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Auvergne-Rhône-Alpes (DRAAF) et pour les voies de recours, contacter le Centre ENIC-NARIC

**Le Brevet Professionnel d'Educateur Canin** : Le lycée agricole de Cibeins à Misérieux (01600) planifie une formation par an (Tel 04-79-81-30-17 - [cfppa.antenne.belley@educagri.fr](mailto:cfppa.antenne.belley@educagri.fr)). Cette formation se déroule en 8 mois. Une douzaine de centres de Formation Professionnelle relevant de l'enseignement agricole public disséminés judicieusement dans toute la France dispensent aussi cette formation.

Exemple : Le lycée agricole des Combrailles (63), des Landes (40), etc..

Informations sur le diplôme : <http://www.chlorofil.fr>

**Le Moniteur d'Education Premier et Deuxième Degré** de la CNAEC : Responsable de la formation  
- Mr Alexandre BALZER [balzer.a@free.fr](mailto:balzer.a@free.fr) - tel 06 23 76 67 87

**L'Entraîneur de Club et le Moniteur Habilité à la Pratique au Mordant** de la CUN CBG :  
Responsable des stages - Mr Yannick DOUAUD [yannick.douaud@free.fr](mailto:yannick.douaud@free.fr) - tel 06 98 35 82 70